

**Compte-rendu du
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024**

Présents :

	HERMON Jean-Pierre
CIROU Joëlle	HOREL Jacques
DE SAINT JORES Sylvain	HUE Thierry
DELANGLE Emilie	LAMOUREUX Anne
DESMONTS Catherine	LAVEILLE Denis
DOUARD Christelle	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique	LEBRETON Sébastien
FOULON Franck	LEGLINEL Lydie
GATE Denis	MEISS David
GAUMONT Nicole	RICHARD Michel
	RICHARD Jocelyne

Absents

.....
.....
.....
.....

Pouvoirs

Laurent Beslon a donné pouvoir à Jacques Horel
Hélène Larcher a donné pouvoir à Anne Lamoureux.
Céline Delarue a donné pouvoir à Sylvain De Saint Jores

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	20	3	23

Secrétaire de séance : RICHARD Michel

1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 6 février 2024

Rapporteur : David Meiss

Observations :

.....
.....
.....

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

2) Conseil municipal des jeunes

Rapporteur : Mélanie Lebouteiller

Présence de Kylian Jouenne, de Dedieu, et de Judith Gilles

32 élus au sein du CMJ

Une dizaine dans la commission Environnement qui est divisée en 2 groupes.

- Groupe Projets « J'aime la Nature propre », opération en collaboration avec l'association de chasse de Pleines-Œuvres .
- Groupe Chemins pédagogiques qui a répondu à l'appel à projet Ekosentia. Le CMJ ont remporté 8000 euros et 6400 euros pour les panneaux pédagogiques.

Le CMJ s'est demandé quels panneaux intéresseraient , plutôt des informations brèves avec QR codes (si les promeneurs veulent plus d'informations)

Panneaux sur pied + petites estrades. En bois recyclés

Le CMJ a choisi des panneaux en forme de feuilles, en cubes , les empreintes en silicone. Il y aura 6 panneaux .

Il y aura un panneau général : présentation du CMJ + montage du projet.

Le service technique installera ces panneaux.

Ces Panneaux d'informations seront réalisés par Pic Bois.

Quand seront-ils posés ?

1ère étape : le CM doit valider les panneaux : Franck / Michel / Joëlle

2ème étape : les mettre en place. En présence de 2 agents , 2 élus , 2 CMJ

Comment se passent les plantations :

Projet Ekosentia : OFB se charge de la plantation

Projet Sensibilis'Haie : 3 kits (garnissage de 50 m de haies) seront livrés d'ici fin mars.

Où seront faites ces plantations ?

- la haie du camping de Pont-Farcy
- Il reste à déterminer les lieux à regarnir sur Tessy et sur Fervaches ? Cheminement doux + zone artisanale

Nous sommes parmi les 7 communes lauréates en Normandie . Et le Seul projet porté par le CMJ.

3) Finances : Vote du compte de gestion

Rapporteur : Franck Foulon

Observations : Franck Foulon présente les chiffres sous forme de Power Point.

Décision

Le conseil municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
---------------------------	------------------	-----------------------

4) Finances : Vote du compte administratif

Rapporteur : Franck Foulon

Observations :

Franck Foulon présente les chiffres sous forme de Power Point.

Chiffres à retenir :

Excédent de fonctionnement dégagé pour l'année 2023 : + 292 848,19€ (ce sont les dépenses réelles de 2023 moins les recettes réelles de 2023)

Excédent d'investissement dégagé pour l'année 2023 : + 151 915,32€

Excédent de fonctionnement cumulé : 1 267 293,23 €

Les opérations d'ordre (les ventes des anciennes mairies) ont perturbé les résultats car cela a baissé l'excédent de fonctionnement mais cela a augmenté le résultat d'investissement.

Ainsi la situation nette est consolidée.

Décision

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

5) Finances : Affectation de résultat (DCM 2024-0016)

Rapporteur : Franck Foulon

Observations :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-385 482,92 €		151 915,32 €	259 374,00 € 136 398,00 €	-122 976,00 €	-356 543,60 €
FONCT	1580 344,36 €	249 355,72 €	292 848,19 €			1623 836,83 €
	1 194 861,44	1 330 988,64	1 390 269,23			1 267 293,23

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1623 836,83 €
Report d'investissement (001) 001 dépenses d'investissement	233 567,60 €

001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	356 543,60 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1267 293,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	356 543,60 €

Décision

Le conseil valide d'affecter 356 543,60 euros du fonctionnement vers l'investissement afin de couvrir en priorité les besoins de l'investissement.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

6) Finances : Frais de fonctionnement des écoles

Rapporteur : Franck Foulon

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation par élève aux charges de fonctionnement
 - à la somme de **501,71 euros** par année scolaire pour les **élèves du primaire**
 - à la somme de **1 496,35 euros** par année scolaire pour les **élèves de maternelle**

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la participation aux frais de fonctionnement pour l'école privée soit :
 - o Enfant de primaire : 528,12 €
 - o Enfant de maternelle : 1 575,09€

Pour : Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------------	------------------	-----------------------

7) Finances : Divers

Rapporteur : Franck Foulon

a. Tarif : occupation temporaire du domaine public pour les cirques

Proposition : 70 euros

Décision

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **FIXE** à 70 euros le tarif demandé aux cirques ou spectacles temporaires pour leur installation sur le domaine public

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

b. Convention avec le FDGDON

le FDGDON de la Manche est chargée d’animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons dans la Manche.

La convention de partenariat proposée aux communes du département porte sur la définition de plusieurs actions :

- sensibilisation, information et prévention
- surveillance des nids des frelons asiatiques
- protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- destruction de nids de frelons asiatiques

Participation demandée à la commune de Tessy-Bocage au titre du volet animation, coordination, suivi des investissements : 168€/an.

Cette fois, la convention est triennale (2024-2026)

Décision

Le conseil municipal accepte de signer avec le FDGDON.

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

c. Tarif location de salle de réunion à la journée

Proposition : 20 euros à la journée

Décision

Considérant les demandes récurrentes de location à la journée de nos salles de réunions (autres que les associations locales) et afin de participer aux frais d’entretien, de consommations de fluides (électricité, chauffage...)

Le conseil municipal, après en avoir décidé à l’unanimité

- **FIXE** à 20 euros la location à la journée des salles de réunion de la commune de Tessy-Bocage.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document pour la bonne exécution de la présente décision.

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

d. Tarif location MH pour Pistils

Suite au projet de repeuplement du Mur à abeilles, l'association Pistil a construit le projet « Melli-Faire Territoire » pour impliquer tous les habitants de la zone de butinage des abeilles dans l'amélioration des ressources mellifères.

Ainsi l’association PISTILS organise une fabrique étudiante de début avril à fin juin.

Pour cela, l’association a besoin d’héberger les étudiants.

Le conseil municipal est invité à créer un tarif exceptionnel pour la location des mobil-homes du camping municipal de Pont-Farcy.

Décision

Après délibération, le Conseil municipal , à l’unanimité

- **FIXE le tarif de 50 euros** la semaine par mobil home, tarif exceptionnel en faveur de l’association PISTIL dans le cadre de la fabrique étudiante.

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

NB : Mise en place d'une nouvelle association (pour prendre le relais de Pistils) : pour faire vivre le

mur des abeilles : le murmure des abeilles.
Mélania Lebouteiller émet l'idée de recréer le lien avec le CMJ.

8) Personnel communal

Rapporteur : Catherine Desmots

a) Mouvement de personnel

Observations : Dominique Lecanu a démissionné de ses fonctions.

c) **Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (validée par le CDG50)**

MONTANT DE LA PRIME

Rémunération brute perçue sur la période du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond prévu par le texte (pour un agent à temps complet et à temps plein)	Montant attribué par la collectivité (dans la limite du plafond prévu par le texte pour un agent à temps complet et à temps plein)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	150 €

Décision

Le conseil municipal valide.

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

d) **Prise en charge partielle d'un BAFA pour un agent communal**

Considérant le coût total d'un BAFA de 433€.

Considérant qu'il est nécessaire qu'un agent communal travaillant sur les temps périscolaires dispose d'un tel diplôme.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la prise en charge partielle d'un BAFA.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de prendre en charge le BAFA à hauteur de 216,50€
- **ACCEPTE** que cela soit remboursé directement l'agent après attestation de participation fournie.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

e) Autorisation de signer un CDD saisonnier pour le gardien de camping municipal

CDD de 25h lissé en fonction des besoins.

Décision

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à lancer le recrutement.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

9) Saint Lô Agglo : Délibération portant entretien des bâtiments sportifs

Rapporteur : Monsieur le Maire,

M. le maire rappelle au conseil municipal que Saint Lô Agglo souhaitait par convention, déléguer à la commune de Tessy-Bocage certains petits travaux d'entretiens des équipements sportifs.

Les bâtiments concernés sont le gymnase, le local de rangement de l'athlétisme, les vestiaires et la tribune du stade principal et les vestiaires de l'ancien stade.

Le montant alloué par an est de 1700 euros.

La durée de la convention est de 3 ans.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Saint-Lô Agglo et la commune de Tessy-Bocage pour des travaux d'entretien d'équipements sportifs communautaires

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

10) Commissions

a) Comptes-rendus Commission Travaux

Jocelyne Richard fait le bilan de la dernière commission Travaux :

- Pour le projet de rénovation de la salle des fêtes de Tessy :

L'enveloppe des travaux est de 860 000 E HT (y compris la MOE) .

Pour rappel , les travaux consistent à

- rénover le hall / partie bar, l'entièreté de la SDF

- refaire la couverture / isolation par l'extérieur / isolation phonique

Il a été décidé de ne pas rénover le bâtiment annexe de la salle des fêtes , le coût du projet étant de 182 000 euros et on n'a pas encore défini le temps d'usage. Mais on inclura la couverture.

Pour l'installation des Panneaux photovoltaïques sur la couverture: il y aura une mise à disposition à la centrale villageoise (société composée de citoyens, de communes, d'entreprises...).

Vu l'organisation délicate du projet, il a été décidé de décaler les travaux au premier trimestre 2025.

- Camping de Pont-Farcy

Présentation du projet avec une salle de convivialité de 37,31m².

Projet estimé pour l'instant à 292 015,50€ HT

La question était de savoir s'il fallait agrandir jusqu'à 50m².
Un vote informel a été organisé.
La majorité demande à ce que ce soit étudié le coût de l'agrandissement.

- Résidence Michel Hurel

Le terrain n'infiltré pas assez les eaux pluviales vu la réglementation actuelle.
Cela impose la création de noues donc un surcoût conséquent.
Le plan de financement est à étudier car pour l'instant le coût de revente semble assez élevé.

- Végétalisation Rue du 2 août

C'est un beau projet à articuler : végétalisation, réfection de la voie, effacement de réseaux,

- Rue du Moulin

Effacement de réseaux prévue en septembre 2024.
Un aménagement apaisé de la rue sera à étudier car accès stratégique.

- Enjeux bâtementaires

L'îlot Jolivet préoccupe beaucoup les élus car est situé à l'entrée du bourg.
Un arrêté de mise en sécurité a été pris

Concernant la ferme de la cour, le bâtiment étant vide. Il faut se poser les questions concernant le bail rural.

c) Commission Saison culture

A partir de janvier 2025 : spectacles délocalisés dans les églises, dans les écoles.
Publication Facebook pour appeler les idées .
Plaquette sera réalisée par Marie-Blanche

Prochains spectacles pour 2024 : Le Préau : prochain spectacle fin mars
Les Petits champions de la lecture : 27 mars 2024
Spectacle de magie : 16 avril

b) Création de la mini-commission Aire de bien-être de Tessy

Décision

David / Laurent/ Mélanie / Angélique / Hélène

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

c) Création de la mini-commission Aire de loisirs de Pont-Farcy

Décision

Laurent / Mélanie / Denis /Denis / Franck

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------

d) Commission festivités : 80^{ème} anniversaire et Jeux Olympiques.

Jeux olympiques : pas si concerné que ça. Il y aura des petites animations à la bibliothèque et dans les écoles.

Concernant le 80^{ème} anniversaire de la libération de Tessy, l'organisation se précise :

- Exposition de matériels militaires
- Cérémonie monuments aux morts
- messe avec le coeur d'homme de Tessyures

11) Dates à retenir

12) Questions diverses

- Délibération portant autorisation de droit de stationnement

La préfecture nous demande d fixer par délibérations les 2 places pour les ambulances à la maison de santé

Décision

Unanimité

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

- Distribution des numéros d'habitation aux habitants de Pont-Farcy et de Pleines Œuvres.

Les numéros ont été triés par secteur.

Il est demandé aux élus d'aller les distribuer en main propre.

- La MARPA rencontre des difficultés surtout au niveau du chauffage et l'électricité.

Cela préoccupe les élus.

M. Leuregans de Inolya suit l'affaire mais cela est très compliqué et les élus appréhende le cout des réparations.

Enedis : il y a des faux démarchages en cours, Monsieur le maire appelle la vigilance de tous.

Pour info, le sol de la bibliothèque de l'école de PF a été changé par le service technique.

Devis voirie : le conseil valide le devis proposé par l'entreprise Gosselin-Murie.